

Règlements taxes

Chapitre 34 : Cinéma

Extrait du registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 14 décembre 2007

Date de la convocation des conseillers: 7 décembre 2007

Date de l'annonce publique de la séance: 7 décembre 2007

Présents: MM. Alex Bodry, bourgmestre, Conny Théobald, René Manderscheid et Dan Biancalana, échevins, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Alain Becker, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marc Dany, Mme Josiane Di Bartolomeo-Ries, M. Georges Foehr, Mmes Romaine Goergen, Michèle Kayser-Wengler, Colette Kутten, MM. Jean Lorang, Romain Rech, Loris Spina, conseillers et M. Joseph Schmit, secrétaire communal

Absent, excusé: M. Patrick Engel, conseiller

Objet: Point 3.9 de l'ordre du jour: Introduction d'un nouveau chapitre XXXIV - Cinéma - au règlement-taxes général

Le conseil communal,

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu le règlement-taxes général du 26 novembre 2001, approuvé par arrêté grand-ducal du 13 janvier 2002, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu l'article 2/0816/7020/001 - Taxes sur représentations de cinéma - du budget de l'année 2008;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

Décide, à l'unanimité,

d'introduire le nouveau chapitre XXXIV - Cinéma - au règlement-taxes général

Chapitre XXXIV : Cinéma

taxe sur représentations de cinéma: 10% sur le produit des billets d'entrée

En séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.